

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 8701/N Thermal paste

Date de révision: 08.05.2024 Code du produit: 50084 Page 1 de 12

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

8701/N Thermal paste

UFI: 0XPF-H40E-Y004-TS66

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

### Utilisation de la substance/du mélange

Agent de transfert de chaleur

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Kisling (Deutschland) GmbH

 Rue:
 Salzstraße 15

 Lieu:
 D-74676 Niedernhall

 Téléphone:
 +49 7940 50961 61

E-mail: customerservice@kisling.com

Interlocuteur: Product Compliance Téléphone: +49 7940 5096 143

E-mail: compliance@kisling.com

Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

Tox Info Suisse: 145 / +41-44-2 51 51 51

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux au sens du règlement (CE) nº 1272/2008.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

#### Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208 Contient Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine, Fatty acids,

tall oil, compounds with oleylamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

# 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges

### Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité				
	N° CE	Nº Index	N° REACH			
	Classification (Règlement (CE) nº 1272/2008)					
147900-93-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trime	18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine				
	604-612-4		01-2119971821-33			
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, STOT F	RE 2, Aquatic Chronic 2; H302 H317	H373 H411			
85711-55-3	Fatty acids, tall oil, compounds with	atty acids, tall oil, compounds with oleylamine				
	288-315-1	01-2119974148-28				
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1A, STOT RE 2; H318 H317 H373					

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 8701/N Thermal paste

Date de révision: 08.05.2024 Code du produit: 50084 Page 2 de 12

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
147900-93-4	604-612-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine	0.1 - < 1 %	
	par voie orale: DL50 = >1570 mg/kg			
85711-55-3	288-315-1	Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine	< 0.1 %	
	par voie orale:	DL50 = > 2000 mg/kg	·	

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1. Description des premiers secours

### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

#### Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### 5.1. Moyens d'extinction

# Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

# 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

# Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

# Remarques générales

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 8701/N Thermal paste

Date de révision: 08.05.2024 Code du produit: 50084 Page 3 de 12

#### Pour le nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

### Consignes pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Résines (prépolymères)

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
1344-28-1	Aluminium, fumée d'oxyde (alvéolaire)	-	3		VME 8 h		
		-	24		VLE courte durée		

### Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
1344-28-1	Aluminium oxyde	Aluminium (/g créatinine)	50 μg/g	U	С



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 8701/N Thermal paste

Date de révision: 08.05.2024 Code du produit: 50084 Page 4 de 12

# Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
1344-28-1	Aluminium oxide			
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	3 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	local	3 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,75 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,75 mg/m³
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,32 mg/kg p.c./jour
147900-93-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with old	eylamine		
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,024 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,012 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,012 mg/kg p.c./jour
85711-55-3	Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine			
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,012 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,024 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,012 mg/kg p.c./jour

# Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance					
Milieu environ	nemental	Valeur				
147900-93-4 Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine						
Eau douce		0,006 mg/l				
Eau de mer 0,0006 mg/l						
Sédiment d'eau douce 2,46 mg/l						
Sédiment marin 0,25 mg/l						
Intoxication secondaire 0,47 mg/kg						
Sol 0,28 m						
85711-55-3 Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine						
Intoxication secondaire 0,47 mg/kg						

### 8.2. Contrôles de l'exposition





Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

# Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

### 8701/N Thermal paste

Date de révision: 08.05.2024 Code du produit: 50084 Page 5 de 12

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

### Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Pâte

Couleur: de couleur crème
Odeur: caractéristique
Seuil olfactif: non déterminé

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

non déterminé
non déterminé

et intervalle d'ébullition:

non applicable Inflammabilité: Limite inférieure d'explosivité: non déterminé non déterminé Limite supérieure d'explosivité: >100 °C Point d'éclair: non déterminé Température d'auto-inflammation: non déterminé Température de décomposition: non déterminé pH-Valeur: non déterminé Viscosité cinématique: Hydrosolubilité: La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire

Hydrosolubilite: La realisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être

insoluble dans l'eau.

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau:non déterminéPression de vapeur:non déterminéDensité (à 22 °C):2,25-2,55 g/cm³Densité de vapeur relative:non déterminéCaractéristiques des particules:non déterminé

### 9.2. Autres informations

# Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas: comburant.

# Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé
Teneur en corps solides: non déterminé
Viscosité dynamique: 100000-150000 mPa·s

(à 22 °C)



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 8701/N Thermal paste

Date de révision: 08.05.2024 Code du produit: 50084 Page 6 de 12

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

#### 10.4. Conditions à éviter

aucune

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance								
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode				
147900-93-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine								
	orale	DL50 >1570 mg/kg		Fournisseur précédent/Producteur	OCDE 423				
85711-55-3	Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine								
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2011)	OECD Guideline 423				

### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine, Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine. Peut produire une réaction allergique.

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 8701/N Thermal paste

Date de révision: 08.05.2024 Code du produit: 50084 Page 7 de 12

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# 11.2. Informations sur les autres dangers

# Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nº CAS	Substance								
	Toxicité aquatique	Dose		[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode		
147900-93- 4	Fatty acids, C18-unsatura	Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine							
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	>100	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Fournisseur précédent/Product eur	OCDE 203		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Fournisseur précédent/Product eur	OCDE 202		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	>1000	3 h	Boue activée	Fournisseur précédent/Product eur	OCDE 209		
85711-55-3	Fatty acids, tall oil, comp	ounds with c	leylamine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	LL50 mg/l	>100	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	Fournisseur précédent/Product eur	OCDE 203		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	EL50 mg/l	15,2	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Fournisseur précédent/Product eur	OCDE 202		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	>1000	3 h	Boue activée	Fournisseur précédent/Product eur	OCDE 209		

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 8701/N Thermal paste

Date de révision: 08.05.2024 Code du produit: 50084 Page 8 de 12

Nº CAS	Substance						
	Méthode	Valeur	d	Source			
	Évaluation	-					
147900-93-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine						
	OCDE 301F, aerob	27%	28	Fournisseur précédent/Producteur			
	Relativement/partiellement biodégradable.						
85711-55-3	Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine						
	OCDE 301F , aerob	87%	28	Fournisseur précédent/Producteur			
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).						

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

### Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
147900-93-4	Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine	>5,7
85711-55-3	Fatty acids, tall oil, compounds with oleylamine	> 6,2

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

# Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

080409

Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial

### Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

080409

Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de produits de revêtement (peintures, vernis et émaux vitrifiés), de colles, de mastics et d'encres d'impression; Déchets provenant de la fabrication, de la formulation, de la distribution et de l'utilisation de colles et de mastics (y compris produits d'étanchéité); Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet spécial



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 8701/N Thermal paste

Date de révision: 08.05.2024 Code du produit: 50084 Page 9 de 12

### L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport: transport.

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

transport.

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport:

transport. 14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

d'identification: transport.

14.2. Désignation officielle de Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport de l'ONU: transport.

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de 14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de

transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non DANGEREUX POUR

L'ENVIRONNEMENT:

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

# 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 8701/N Thermal paste

Date de révision: 08.05.2024 Code du produit: 50084 Page 10 de 12

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

### Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation

professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de

18 ans

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 8701/N Thermal paste

Date de révision: 08.05.2024 Code du produit: 50084 Page 11 de 12

#### Abréviations et acronymes

Acute Tox: Toxicité aiguë

Eye Dam: Lésions oculaires graves Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

**UN: United Nations** 

CAS: Chemical Abstracts Service
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50% LL50: Lethal loading, 50% EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate NOEC: No Observed Effect Concentration

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 Contient Fatty acids, C18-unsaturated, trimers, combination with oleylamine, Fatty acids,

tall oil, compounds with oleylamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# 8701/N Thermal paste

Date de révision: 08.05.2024 Code du produit: 50084 Page 12 de 12

# Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)